

Information Saint-Jacques



Clinique médicale l'Acadie

1B, rue Marion

Urgence mineure et suivi de patients

Tél. : 450 839-7851 - Dr Alain Vigeant

Dre Alexandra Redburn • Dre Hélène Meloche

Ouvert de 8 h à 12 h - 12 h 30 à 15 h

**Veillez prendre note des JOURS D'OUVERTURE
de la clinique pour le mois de mars 2010 :**

MARS

1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 29, 30 et 31.



À tous les membres de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie

Fière d'appuyer la culture de nos deux municipalités et les artisans qui la font vivre! C'est sous le thème de la culture d'ici que la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie est heureuse de vous inviter à son assemblée générale annuelle, **le lundi 26 avril prochain à compter de 19 h 30** au gymnase de l'école St-Louis-de-France, 4 rue Du Collège à Saint-Jacques.

Prix de présence, tirage de 4 bourses d'études et un buffet de fin de soirée viendront compléter cette soirée unique. Vous serez à même de constater le rôle important que votre caisse joue dans la réalisation et la réussite des projets des gens d'ici.

Bienvenue à tous!

Yves Gaudet, directeur général



Volume 8 No 2
Mars 2010

Le Jacobin

Bulletin d'information
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

Nouveauté!



Tu es âgé entre 12 et 17 ans?

Tu as le goût de bouger?

Tu souhaites organiser des activités
pour toi et tes amis?

Tu souhaites faire de nouvelles rencontres?

Postes téléphoniques du personnel administratif

Mairie

Diane Sourdif	7600
<i>Préposée à l'accueil et aux perceptions</i>	
Josée Favreau	7610
<i>Directrice générale</i>	
Julie Simard	7611
<i>Technicienne en comptabilité</i>	
Audrey St-Georges	7612
<i>Secrétaire de direction</i>	
Pierre Beaulieu	7619
<i>Maire</i>	
Danielle Jetté	7630
<i>Préposée à la comptabilité</i>	
Benoît Pelletier	7660
<i>Inspecteur municipal et directeur des travaux publics</i>	
Odile Craig	7661
<i>Chargée de projet revitalisation</i>	
Geneviève Babin	7670
<i>Technicienne en loisirs et culture</i>	

Veillez noter que le numéro de téléphone, le numéro du télécopieur ainsi que les adresses courriels demeurent inchangés.

Tél. : 450 839-3671 • Téléc. : 450 839-2387

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas
Tél. : 450 831-2296

Coffre-fort à vendre

La Municipalité de Saint-Jacques désire obtenir des offres concernant la vente d'un coffre-fort à combinaison.

Descriptions : fait d'acier, de couleur gris, sur roulettes et très lourd.
Dimensions : largeur façade 35" X hauteur 63" X épaisseur 26"



La Municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une soumission reçue.

Prière de faire votre offre sur papier, en lettres moulées en indiquant le prix, la date, votre nom et adresse ainsi que votre signature.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le directeur des travaux publics, M. Benoît Pelletier, au 450 839-3671, poste 7660.

Abris temporaires pour automobiles

L'installation d'abris d'autos temporaires est autorisée **entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante.** (Règlement no 55-2001, article 6.5.2.6)

Benoît Pelletier, inspecteur municipal
et directeur des travaux publics

Sommaire

Bulletin d'information
Le Jacobin
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

Mot du Maire 2

Les Spectacles jacobins 3-4

Bilan des décisions du conseil

► Séances de janvier et février 2010 5 à 7

Urbanisme et réglementation

► Avis publics : 8 à 12

- Projet de règlement #201-2010

- Dérogation mineure

- Règlement d'emprunt #199-2010

- Second projet de règlement #194-2009

- Second projet de règlement #195-2010

- Second projet de règlement #197-2010

Loisirs et culture 13-14

Des nouvelles du projet de revitalisation 15

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas 16-17

Organismes communautaires 18-19

Information Saint-Jacques 20

Page couverture Nouveauté!
Graphisme et impression Imprimerie Fortier
Tirage 1850 exemplaires
Parution mensuelle
Distribution Postes Canada

ISSN : 1708-2994
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2004

Congé de Pâques

Mairie

Veillez noter que la Mairie sera fermée pour le congé de Pâques le **vendredi 2 avril et le lundi 5 avril.**

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

La bibliothèque municipale Marcel-Dugas sera fermée le **5 avril** (lundi de Pâques).

Nous serons de retour le **mardi 6 avril** pour le prêt de livres **aux heures habituelles du mardi, 14 h à 18 h.**

Joyeuses Pâques!



Des travaux majeurs sur les rues Saint-Jacques et du Collège



En raison de bris fréquents d'aqueduc et de certaines difficultés d'opération du réseau d'égout sanitaire, le conseil municipal avait préparé et présenté il y a quelques années, pour fins de subvention provinciale, un projet de réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège. Ce projet consiste à changer les réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial et à refaire la chaussée et les trottoirs sur une longueur de 1.8 km pour la rue Saint-Jacques et de 300 mètres pour la rue du Collège.

Après quelques représentations auprès des autorités gouvernementales, le ministre des Affaires municipales et de l'organisation du territoire, monsieur Laurent Lessard nous accordait en décembre 2009, une subvention de 3 840 868 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec, sans compter la contribution du ministère des Transports pour le réseau d'égout pluvial et les équipements reliés à l'écoulement des eaux de surface.

Devant ces faits, la municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'embauche d'une firme d'ingénieur-conseil pour la préparation et la confection des plans et devis nécessaires à l'exécution des travaux qui sont estimés à environ 8 200 000 \$ et qui s'effectueront sur une période de deux ans, soit 2010 et 2011.

Bien entendu, lorsque les plans préliminaires seront complétés, nous vous inviterons à une soirée d'information au cours de laquelle tous les détails de ce projet vous seront communiqués. Il va sans dire que tout sera mis en oeuvre afin de minimiser les inconvénients que pourraient causer de tels travaux.

Pierre Beaulieu
Maire

Séance ordinaire d'avril 2010 Changement de date

Considérant que le 1^{er} lundi du mois d'avril constitue le lendemain de la fête de Pâques, il a été résolu à l'unanimité par le conseil municipal le 1^{er} mars 2010 que la séance ordinaire du conseil pour le mois d'avril soit établie au

Mardi 6 avril 2010

(L'avis public de ce changement a été donné le 2 mars 2010 et affiché aux deux endroits désignés par le conseil)

Organismes communautaires



Parrainage Civique Lanaudière

Parrainage civique Lanaudière est organisme communautaire dont la mission est de favoriser l'intégration sociale et de briser l'isolement des personnes vivant avec une incapacité permanente.

Pour ce faire, le parrainage recrute des bénévoles qui aimeraient être jumelés à nos filleuls.

L'accompagnement peut être de loisirs, utilitaire ou culturel.

Vous êtes disponible 1 fois semaine, 2 fois par mois ou une fois par mois?

Notre équipe prendra le temps de vous rencontrer afin de connaître vos intérêts et vos goûts; nous sélectionnerons un filleul qui vous rejoint et ensemble nous ferons un suivi personnalisé.

Un petit geste qui fera toute la différence...

*Appelez-nous...
Une personne filleule vous attend!*

Nathalie Nadeau
Intervenante psychosociale
450 834-1728

Logements à louer Résidence Nouvelle-Acadie

Pour les personnes qui seraient intéressées, des logements (1 1/2, 3 1/2, 4 1/2) peuvent être disponibles à la Résidence Nouvelle-Acadie.

Cette résidence, située au coeur du village de Saint-Jacques, offre des logements adaptés, avec services de repas, entretien ménager, en plus d'un milieu de vie sécuritaire.

(Crédit d'impôt disponible pour personnes de 70 ans et plus)

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter madame Doris Dauphinais, directrice de la Résidence Nouvelle-Acadie, au 450 839-2119.



Hommage à une fière bénévole de Saint-Jacques

Le 5 octobre 2009, l'organisme la Table des Aînées et Aînés tenait sa 6^e édition de la *Journée de ressourcement* (Gala hommage aux aînés bénévoles). À cette occasion, on rendait hommage à plusieurs bénévoles pour diverses implications dans leur milieu. Madame Nicole Éthier avait été invitée afin de recevoir une mention bien méritée.



De gauche à droite : Jean-Guy Cadieux, conseiller Municipalité de Saint-Jacques, Michel Haguette, président de la Table des aînées, Nicole Éthier, notre bénévole, Lise Desrosiers, conseillère Municipalité de Saint-Jacques, Pierre Beaulieu, Maire de la Municipalité de Saint-Jacques et Claude Durand, trésorier pour la Table des aînées.

Des félicitations lui sont adressées pour son excellent travail dans de nombreuses implications comme bénévole auprès de divers organismes communautaires de Saint-Jacques.

Un énorme Merci Nicole pour ta générosité et longue vie à ton grand dévouement.

Le conseil municipal de Saint-Jacques



Entraide et Amitié Saint-Jacques

Allons à la cabane....

Les membres du groupe Entraide et Amitié invitent la population de Saint-Jacques à venir se sucrer le bec avec eux,

le lundi 15 mars dès 11 h

à la cabane à sucre Au Sentier de l'Érable

(Cabane à sucre Bernard Duquette)

440, rang Montcalm Sainte-Julienne.

Coût de 14\$/personne. Animation sur place.

Pour information contactez Jeannine Leblanc

au 450 839-3803

Bienvenue à tous les citoyens et citoyennes

Organismes communautaires

Les Étoiles Filantes Organismes venant en aide à la société du cancer

Il y a eu un souper-spaghetti dans le but d'amasser des fonds pour la recherche du cancer le 21 novembre 2009. Cent trente (130) personnes se sont réunies afin d'amasser un montant de deux mille dollars (2000 \$).

La soirée fut un succès grâce à la musique Disco D.M. Desrochers, don des Chevaliers de Colomb de Saint-Jacques.

Merci à tous les commanditaires. Prochain rendez-vous le 6 mars 2010 pour un souper à la Cabane à sucre Dupuis.

Il y aura aussi une marche de nuit de 19 h à 7 h, pour la recherche et le soutien pour toutes les formes de cancer, le vendredi 11 juin 2010.

Pour information : **Sophie Paupé**, capitaine d'équipe, 450 953-0530.



Horeb Saint-Jacques



Montagne où Dieu s'est révélé. Ex. 3

HOREB SAINT-JACQUES
Maison d'accueil
et de ressourcement spirituel

ACTIVITÉS DE MARS

Mercredi 5 mars à 19 h au dimanche 7 mars, 16 h

Session : «Vie nouvelle»

Équipe: Prêtres et laïcs

Dimanche 14 mars, de 13 h 30/19 h

QUILLETHON - Souper à l'Horeb

Info: Pierre Lajeunesse

Tél. 450-839-3988

Lundi 15 mars à 19 h au mercredi 17 mars à 13 h

Retraite : «Introduction au renouveau mystique de l'Église»

Nicolas Tremblay, prêtre

Vendredi 26 mars à 19 h au dimanche 28 mars à 16 h

Intensif de couples

Raymonde et Marcel-Marie, + prêtre

Mardi 30 mars à 19 h au dimanche 4 avril à 10 h

Montée pascale - Jeûne au pain et à l'eau, en silence

«Guéri par le Sang de l'Agneau»

Info : Céline Garneau 514-341-8277

Père Yvon Samson, o.ss.t.

12-13-14 mars

AA «Un pas de plus» (selon les 12 étapes)

Mme Romance Sergerie/450 638-1103

M. Claude Paré/450 656-6518

Mme Denise Robitaille/450 743-8359

18 au 21 mars

Cursillo

Info : Claire Olive Tremblay et Jean-Guy Arbour

Tél. : 450-760-3429

Vendredi 19 h à 20 h 15

LES BREBIS DE JÉSUS

Les grands événements de l'année liturgique

12 et 26 mars 2010 : Fête de Pâques

27-28 mars

FIN DE SEMAINE POUR LES SECONDAIRES

Thème: «Lève-toi et marche»` Ac 3,6

Club de l'Amitié fadoq Âge d'Or Saint-Jacques

Veillez noter que la soirée de danse annoncée pour le vendredi 19 mars n'aura pas lieu.

Mardi 30 mars

Dîner à la cabane à sucre

Vous êtes attendus à la cabane à sucre chez Pépère, 2975 rang St-Jacques. Venez manger un bon diner traditionnel de cabane, danser, manger de la tire. Il y aura aussi quelques tours de bingo et quelques tables de cartes. Nous passerons une journée agréable en bonne compagnie.

31 mai au 5 juin

Voyage à Chicago

En collaboration avec Voyage Québec, nous organisons un voyage à Chicago. Réservez vos places le plus tôt possible.

On appelle au 450 839-6567 et Rita L-Coderre vous donnera toutes les informations nécessaires.

Spectacles jacobins



Un grand banquet divin dans votre église



Pour une 3^e édition, l'occasion de prendre un repas avec 100 personnes à l'intérieur de la magnifique église de Saint-Jacques s'offre à vous. En effet, **le samedi 12 juin 2010**, aura lieu l'annuel BANQUET DIVIN. Un souper gastronomique, concocté par Fanny St-Georges & Florent Romano, sera servi à ceux qui se seront procurés un des billets au coût de 75 \$. Un grand repas 6 services pour seulement 100 personnes autour d'une unique table sur la grande allée. Une soirée mémorable, à l'intérieur de votre église, pour vous et vos proches, dans un décor majestueux. Une chance de vivre une expérience de tous les sens, tout en contribuant à la sauvegarde de ce bijou patrimonial.

Surveillez le succulent menu que nous vous proposons (plat principal aux choix). Service de bar sur place.

Au menu

Canapés

**Soupe à l'oignon gratiné au fromage de la région
croûton aux noix, et compoté d'oignons rouges**

Osso bucco de porc à l'orange

ou

**Cuisse de pintade confite, sauce porto et raisins
servi avec crumble de légumes au thym
et orge perlé**

**Déclinaison de fromages lanaudois
en fondue, en phyllo et frais**

**Sablé breton au citron, crème pistache
et parfum de lavande**

Chocolats fins



Les billets seront en vente à compter de la mi-mars à la municipalité de Saint-Jacques 450 839-3671 ainsi que chez Signature St-Georges 450 839-9222. Les profits de cet événement seront entièrement remis à la Fabrique de Saint-Jacques. Les deux premières éditions nous ont permis de remettre 7250 \$.

Encore cette année, une vingtaine de bénévoles sont prêts à vous recevoir dans votre église.

Bienvenue à tous!

L'équipe organisatrice des Banquets Divins

Spectacles jacobins



Chères citoyennes, chers citoyens,

Pourquoi je fais appel à vous? Afin d'avoir votre contribution dans la levée de fonds qui sera adressée à la population de Saint-Jacques pour la réfection de l'église. Tout d'abord l'église de Saint-Jacques est considérée comme un des beaux monuments du Québec, il apparaît dans le livre des plus belles églises du Québec. C'est un héritage qui nous a été légué par nos ancêtres, et c'est une fierté de voir à l'entretenir pour ne pas qu'il se détériore. D'autant plus que nous avons une opportunité qui ne se répétera probablement jamais, puisque la Fondation du patrimoine religieux du Québec nous offre un montant de 280 000 \$. Nous devons donc amasser 120 000 \$. Si tous les citoyens se donnent la peine d'envoyer même si ce n'est que 5 \$ ou 10 \$ ou 20 \$, nous atteindrons notre objectif.

Claude Lépine

Notre héritage - Notre patrimoine

Levée de fonds pour la réfection de l'église de Saint-Jacques-de-Montcalm

Fabrique de Saint-Jacques,
Chers jacobins et amis de Saint-Jacques,

Comme président de la fabrique de Saint-Jacques, je m'adresse à chacun et chacune de vous pour vous parler d'une souscription afin d'assurer la réfection de l'église de Saint-Jacques.

Un comité d'experts a préparé un important dossier et indiqué les étapes de la restauration de notre église, léguée par les paroissiens en 1918. Notre église a grand besoin de réparations majeures après avoir subi les affres du temps. Une aide financière de la fondation du patrimoine religieux du Québec nous est promise, mais elle ne pourra assurer qu'une partie des dépenses encourues. C'est pourquoi nous faisons appel à l'ensemble de la communauté de Saint-Jacques pour permettre la réalisation des travaux de rénovation.

Les travaux, prévus sur une période de 2 ans, demandent un investissement de 400 000 \$ dont 70% - 280 000 \$ proviennent de la fondation du patrimoine religieux du Québec. Un montant de 120 000 \$ doit provenir de la communauté.

L'investissement de 400 000 \$ sera dépensé selon l'évaluation de la firme d'architecte pour des travaux de fondation 19 000 \$, les parements extérieurs 159 000 \$, les ouvertures 50 000 \$, le parvis 150 000 \$ et la ventilation 7 000 \$.

Les membres du conseil de la fabrique sont conscients que cette campagne de financement intervient parmi plusieurs autres mais nous avons aussi un devoir de préserver ce magnifique patrimoine.

En sollicitant aujourd'hui votre appui, je demeure confiant que vous saurez évaluer, comme il convient, les enjeux présents. Et je suis convaincu que nous continuerons de perpétuer les valeurs de solidarité, de fierté et de générosité qui ont toujours caractérisé les Jacobins.

Le conseil de la fabrique opte, comme premier moyen de financement, la vente symbolique des bancs de l'église à un coût de 200 \$ chacun. Nous avons la possibilité de 494 bancs et aussi d'objets religieux comme par exemple la vente symbolique du tableau représentant les 12 apôtres et les tableaux au-dessus des confessionnaux à 500 \$, la vente symbolique des lustres des allées : à 300 \$ chacun. Bien entendu, le conseil de fabrique recherche aussi du financement avec certains organismes, lorsque ces dossiers seront couronnés de succès, nous vous en ferons l'annonce.

Actuellement, depuis le début de novembre, nous avons amassé près de 30 000 \$. Nous remercions ces donateurs mais comme le montant à atteindre est de 120 000 \$, nous sollicitons l'appui de tous. Martine, secrétaire de la fabrique, sur les heures d'ouverture du bureau sera disponible pour toute information. Pour ces dons, un reçu d'impôt sera fourni et le don peut être échelonné comme par exemple sur 2 ans.

Recevez mes plus sincères remerciements.

André Coderre
Président de la fabrique

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

ACTIVITÉS

Le Club de lecture du rat Biboché

Le club rat Biboché est un miniclub de lecture à l'intention des abonnés de 3 à 6 ans. Ce Club est parrainé par le Regroupement des bibliothèques publiques de Laval-Laurentides-Lanaudière.

C'est aussi....

- **une sélection d'albums** qui saura très certainement séduire les enfants, les fasciner, les captiver et leur permettre de découvrir les richesses que leur offre leur bibliothèque;
- **l'heure du conte** : un rendez-vous avec Biboché et la conteuse Roxane Tessier-Ferland, un éventail d'histoires soigneusement choisies;
- **17 mars et 14 avril** : Biboché et Roxane accueillent les groupes de la maternelle de l'école St-Louis-de-France et les amis de la garderie les Soleils d'Amour;
- **Jeudi 27 mai à 18 h 30** : Roxane et Biboché accueillent les enfants de 3 à 6 ans et leurs parents à 18 h 30 (**INSCRIPTION OBLIGATOIRE du 3 au 22 mai**) maximum 30 enfants;

- **un site internet** conçu pour les petits et leurs parents. Ce site est rempli d'activités d'amusantes : des jeux, des coloriages, des comptines, des suggestions de lecture et des conseils à l'intention des parents. <http://aventuriersdulivre.qc.ca/biboche>
- **des tirages** : chaque fois qu'un enfant (3-6 ans) emprunte des livres portant l'autocollant du rat Biboché, il peut participer aux tirages.

Pour de plus amples informations venez nous rencontrer à la bibliothèque ou vous pouvez nous joindre en composant le 450 831-2296. Vous pouvez également communiquer avec Geneviève Babin, technicienne en loisirs, au 450 839-3671, poste 7670 ou à loisir@st-jacques.org

Biboché, un complice des parents pour donner le goût des livres et développer des habitudes de lecture aux enfants!



Vente de livres

Nous sommes à préparer la vente de livres...

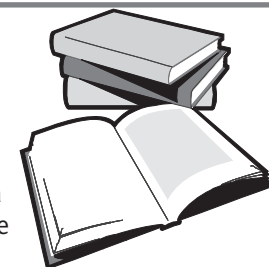
Suite au succès des années passées, nous réitérons notre demande : vous avez des livres qui dorment sur vos tablettes et vous souhaitez vous en défaire... vous pouvez les apporter à la bibliothèque municipale durant les mois de mars et avril. Des bacs déposés dans le vestibule serviront à recueillir vos dons.

Nous acceptons les documentaires, les romans, les albums jeunesse, les bandes dessinées et les périodiques (revues).

Nous n'acceptons pas les encyclopédies

La vente aura lieu le jeudi 13 mai 2010 de 14 h à 19 h et l'argent recueilli sera affecté au financement des activités offertes à la bibliothèque.

Luce Archambault et Nicole Ethier, responsables



Animation pour les 7 à 11 ans

Où est Charlie.... Voyage dans la préhistoire

Les lecteurs âgés entre 7 et 11 ans sont invités le jeudi 15 avril prochain à la bibliothèque Marcel-Dugas à compter de 18 h 30. Charlie les invite à voyager dans la préhistoire. **Les inscriptions auront lieu du 22 mars au 4 avril.** Le nombre de places est limité. Inscris-toi en composant le 450 839-3671 poste 7670 ou en écrivant à loisir@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas



Passion-lecture

Généalogie

Votre bibliothèque vous offre les répertoires de naissances, mariages et sépultures de Saint-Jacques et de 20 paroisses environnantes. Aussi nous avons plusieurs autres documents pouvant vous aider dans vos recherches généalogiques.



Exposition

Jusqu'à la fin du mois de mars, nous vous présentons une exposition sous le thème «La vie rurale». Venez admirer ces portraits d'une époque révolue, mais si importante de notre histoire.

Quinzaine du livre de Lanaudière Du 16 au 30 avril



Durant ces deux semaines, nous soulignerons cet événement par une exposition de romans écrits par des auteurs lanaudois.

Vous pourrez aussi participer au tirage de deux paires de billets pour le spectacle que donnera Michel Louvain à l'église de Saint-Jacques le samedi 21 août prochain. Ce concert sera présenté dans le cadre des Spectacles jacobins.

Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

Cette année, nous célébrerons la journée mondiale du livre et du droit d'auteur d'une façon bien spéciale. Le jeudi 22 avril, venez à la bibliothèque entre 14 h et 20 h et participez à un exercice d'écriture à relais...

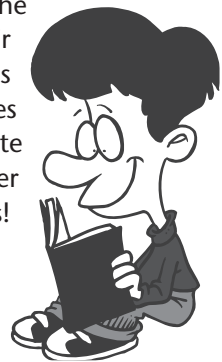
Cette activité est simple et agréable. Vous n'aurez qu'à débiter, continuer ou compléter la phrase de l'abonné précédent sur une affiche que nous mettrons à votre disposition. Votre effort de création sera récompensé...

Invitation aux parents d'enfants d'âge scolaire

Cette invitation s'adresse tout particulièrement aux parents dont les enfants fréquentent les différentes écoles primaires et secondaires de la région. Bien que toutes les écoles soient dotées d'une bibliothèque, nous pensons que l'apport culturel de la bibliothèque municipale est un atout important dans la vie de chaque étudiant. C'est pourquoi nous vous invitons grandement à considérer la bibliothèque municipale comme un outil indispensable pour les travaux scolaires de vos enfants.

La bibliothèque possède des volumes touchant presque tous les domaines. Les sujets de recherche étant variés, nous nous faisons un devoir d'enrichir notre collection avec les plus récentes parutions. Des résultats scolaires assurés !!! Cette ressource vous est offerte gratuitement et souvenez-vous qu'entrer à la bibliothèque, c'est entrer chez vous!

À bientôt.



Congé de Pâques

La bibliothèque sera fermée le lundi 5 avril.
Nous serons de retour le mardi 6 avril pour le prêt de livres
aux heures habituelles du mardi, 14 h à 18 h.



Le conseil municipal

Bilan des décisions

Séance du lundi 11 janvier 2010

ADMINISTRATION

Jetté, Lahaie & associés inc. Renouvellement 2010-2011

Correspondance reçue des assurances Jetté, Lahaie & associés inc. informant qu'une augmentation de 3% à 5% est à prévoir pour la prime d'assurance, comparativement à l'an dernier (un ajustement sera fait suite à l'évaluation professionnelle de tous les emplacements (bâtisses et contenu)).

Sûreté du Québec Demande d'identification des priorités d'actions- 2010-2011

Le directeur général de la MRC de Montcalm s'adresse à toutes les municipalités sur son territoire, afin de connaître et d'identifier les priorités d'actions souhaitées pour la Sûreté du Québec, au cours des années 2010-2011;

La Municipalité de Saint-Jacques cible les priorités suivantes :

- QUE des patrouilles avec radar soient effectuées plus régulièrement afin de faire respecter la signalisation routière;
- QU'une surveillance accrue soit effectuée dans les aires et stationnements publics (EX : parc école, patinoire, etc.);
- Surveillance derrière l'église, aux heures de transfert d'autobus.

Fondation Horeb (1993) Contribution 2010

Demande de contribution municipale de 100 \$ pour 2010.

Embauche Madame Julie Simard Poste de technicienne en compatibilité

Suite à un processus de sélection, la candidature de madame Julie Simard a été retenue par le conseil municipal au poste de technicienne en comptabilité de la Municipalité de Saint-Jacques.

Bilan des décisions

Séance du lundi 1^{er} février 2010

ADMINISTRATION

Gala Florilège 2010

Aide financière de 100 \$ accordée et versée en vue de soutenir la tenue de leur gala qui aura lieu le 28 mai prochain.

Nomination 2010 Comité – Conseil Municipalité de Saint-Jacques

Finances
Monsieur Claude Mercier et monsieur Pierre La Salle

Loisirs, culture, C.C.V.C.
Monsieur Jean-Guy Cadieux

Comité des aîné(e)s (politique familiale)
Madame Lise Desrosiers

Ressources humaines et incendies
Monsieur François Leblanc et madame Lise Desrosiers

Embellissement et revitalisation
Madame Lise Desrosiers et monsieur Jean-Luc Leblanc

Urbanisme et environnement
Monsieur Jean-Luc Leblanc et monsieur Pierre La Salle

Voirie, hygiène du milieu
Monsieur Jean-Guy Cadieux et, monsieur François Leblanc

Comité consultatif agricole (C.C.A.)
Madame Lise Desrosiers, monsieur François Leblanc et monsieur Claude Mercier

Comité patrimoine Nouvelle-Acadie
Madame Lise Desrosiers, monsieur Jean-Guy Cadieux, substitut

Résidence Nouvelle-Acadie

Messieurs Claude Mercier et François Leblanc sont nommés pour représenter la Municipalité sur le Conseil d'administration de la Résidence Nouvelle-Acadie.

Nomination 2010 Réseau biblio

Monsieur Jean-Guy Cadieux est nommé et désigné pour représenter la Municipalité de Saint-Jacques au sein de l'organisme RÉSEAU BIBLIO.

Nominations Office Municipal d'Habitation (OMH)

Messieurs Claude Mercier, François Leblanc et Jean-Luc Leblanc sont nommés, pour représenter la municipalité, sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Jacques.

Solutions IP Proposition d'achat d'équipements informatiques

La soumission de Solutions IP, au montant de 2 195,37 \$ (taxes incluses) sont acceptée, et ce, en vue de l'achat et le remplacement de deux (2) postes informatiques. (Main-d'oeuvre en sus)

Demande d'aide financière 2010 Projets Plantation d'arbres, Frolic et plaque commémorative Comité Patrimoine Nouvelle-Acadie

Monsieur Alain Brisebois, président du comité Patrimoine Nouvelle-Acadie s'adresse au conseil pour un soutien financier pour l'orga-

Le conseil municipal

Bilan des décisions

Séance du lundi 1^{er} février 2010 (suite)

nisation du Frolic ainsi que pour la continuité des projets de plantation d'arbres et pour l'inauguration d'une quatrième plaque patrimoniale.

La demande d'aide financière de 4 400 \$ a été acceptée et versée au comité Patrimoine Nouvelle-Acadie (conditionnellement à ce que les projets se réalisent et que les achats soient effectués localement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Formation de pompiers (6)

Pompier I

Municipalité Saint-Charles-Borromée

La Municipalité de Saint-Jacques désire poursuivre la formation offerte par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée aux six (6) nouveaux pompiers suivants :

- Sébastien Grenier
- Dany Éthier
- Benoît Leblanc
- Marc Lachapelle
- Jean-François Leblanc
- Philippe Gauthier

TRANSPORT ROUTIER

Projet rue Saint-Jacques

Adoption du projet de règlement #196-2009

Règlement d'emprunt pour pourvoir à la réfection d'une conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de pavage et de trottoirs sur la rue Saint-Jacques et une partie de la rue du collègue (entre la rue Saint-Jacques et la rue Gaudet), autorisant un emprunt n'excédant pas 8 198 787 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.

Demande d'évaluation pour le réaménagement des services – Bell Canada – Vidéotron – Hydro Québec

La Municipalité de Saint-Jacques est à préparer un projet de réfection pour les services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, de fondation de rue, de pavage et de trottoirs sur la rue Saint-Jacques;

La Municipalité de Saint-Jacques a demandé à Bell Canada, Vidéotron et Hydro-Québec d'évaluer la possibilité de réaménager l'ensemble du parc (poteaux) et des services sur la rue Saint-Jacques, et aussi de fournir une évaluation approximative des coûts.

Soumissions pour deux (2) remorques

Soumission de Suspension Mireault et fils inc. acceptée, pour fabriquer deux (2) remorques, le tout tel que formulé dans les soumissions datées du 14 janvier 2010 (Coûts : 6 336,85 \$).

HYGIÈNE DU MILIEU

Résultat des soumissions

Analyses des eaux potables, usées et suivi industriel

Résultat des soumissions reçues le lundi 25 janvier 2010 à 11 h.

	Eau potable	Eaux usées	Suivi industriel
Biolab	3 528 \$	2 395 \$	3 308 \$
Certilab	2 930 \$	1 952 \$	2 668 \$

Il a été résolu unanimement que la soumission de Certilab soit accepté pour l'analyse des échantillons en eau potable, eaux usées et suivis industriels de la Municipalité de Saint-Jacques, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

URBANISME

Recommandation à la CPTAQ

Demandeur d'autorisation de Vidéotron Implantation d'un site de télécommunication

La compagnie demanderesse, Vidéotron Limitée s'adresse à la CPTAQ dans le but d'obtenir l'autorisation d'implanter une tour de télécommunication et les équipements accessoires sur le lot 3025309.

Il a été résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Jacques recommande cette demande à la commission du territoire agricole étant donné que celle-ci est conforme au règlement de zonage de la Municipalité, au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm et que cette demande n'ajoutera pas de nouvelles contraintes pour la pratique de l'agriculture sur les lots avoisinants, le tout tel que formulé dans sa demande du 18 janvier 2010.

Nomination d'une commission

du territoire agricole

Implantation d'un nouveau lieu d'élevage porcin

Dépôt d'une demande de construction d'un nouveau lieu pour un projet d'élevage porcin;

La Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à une consultation publique et nommer une commission du territoire agricole pour l'étude;

Il a été résolu unanimement que messieurs Pierre La Salle et Jean-Luc Leblanc, conseillers, soient nommés membre de cette commission ainsi que monsieur le Maire Pierre Beaulieu.

LOISIRS ET CULTURE

Demande de partenariat

Camp de jour 2010

Municipalité de Saint-Alexis et de Sainte-Marie-Salomé

La Municipalité de Saint-Jacques demande aux Municipalités de Saint-Alexis et Municipalité de Sainte-Marie-Salomé si elles acceptent d'organiser, en partenariat avec la Municipalité de Saint-Jacques, le camp de jour pour l'été 2010 au Centre culturel du Vieux-Collège;

Des nouvelles du projet de revitalisation

Chères citoyennes, chers citoyens,

Sondages aux gens d'affaires et aux travailleurs de Saint-Jacques

Au courant du mois de février, je réaliserai avec l'aide du comité de gestion les sondages aux gens d'affaires ainsi qu'aux travailleurs de Saint-Esprit. Les résultats de ces sondages nous permettront d'analyser la structure économique et commerciale actuelle, des marchés potentiels et des habitudes de consommation des différentes clientèles. Couplé à l'analyse des données sociodémographiques, le comité de gestion sera en mesure de préparer un scénario de revitalisation qui sera déposé au conseil municipal pour approbation et ensuite présenté à la population.

Qu'est-ce que le scénario de revitalisation ?

Il s'agit d'une planification stratégique pour les années à venir. Il s'agit d'une vision concertée du développement futur souhaité par tous les partenaires.

Le scénario de revitalisation contient des orientations en regard du développement socio-économique, l'animation et la promotion, l'organisation du milieu ainsi que les ménagements physiques.

Comité exécutif du comité de gestion

À la dernière rencontre du comité de gestion (comité qui planifie la démarche de revitalisation et suit l'évolution des dossiers), le 27 janvier dernier ont été choisis membres du comité exécutif madame Josée Soulières, citoyenne et propriétaire de la Mélodie des Fleurs, monsieur Jonathan Landreville citoyen de Saint-Jacques ainsi que monsieur Luc Maillé, citoyen et chiropraticien à Saint-Jacques. Le comité exécutif verra au bon déroulement du projet dans le quotidien d'ici la nomination d'un porte-parole du comité de gestion.

Le rôle du comité exécutif est :

- D'assurer une communication constante avec la chargée de projet et de faire valider régulièrement par le comité de gestion, les orientations et décisions prises;
- De rencontrer régulièrement le Conseil de ville avec la chargée de projet pour informer les conseillers de l'évolution des dossiers ou des recommandations du comité de gestion;
- Et au besoin, les membres du comité exécutif représentent le comité de gestion auprès des médias, du conseil municipal ou auprès d'autres intervenants ou organismes.

Les activités et projets à venir

Comité jeunesse

Suite aux consultations publiques menées à l'automne dernier les citoyens ont identifié qu'il fallait développer des activités pour les jeunes, adaptées à leurs besoins et intérêts ainsi que donner une place aux jeunes au coeur du village et créer des lieux de rencontres.

Répertoire des commerces et services

Un comité travaille actuellement à réaliser un répertoire des commerces et services disponibles à Saint-Jacques afin de mettre en valeur les commerces et services que l'on retrouve à Saint-Jacques et de stimuler l'achat local. Ce répertoire que vous pourrez conserver sera disponible dans l'une des prochaines parutions du Jacobin en plus d'une version électronique sera disponible sur le site Internet de la municipalité.

Odile Craig

Chargée de projet en revitalisation

odile.craig@st-jacques.org

Loisirs et Culture Saint-Jacques



Conférences «Coup de pouce» et ateliers sur la discipline

(Inscriptions minimum requises par atelier ou conférence)

SAINT-JACQUES

Conférence « Soirée coup de pouce »
Thème : **Les Intelligences multiples**
Endroit : hôtel de ville au 16, rue Maréchal
Lundi 8 mars 2010 - 19 h

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

Conférence « Soirée coup de pouce »
Thème : **La discipline chez les tout-petits 0-5 ans**
Endroit : hôtel de ville au 30, rue Wilfrid Locat Nord
Lundi 15 mars 2010 - 19 h

SAINT-LIGUORI

Conférence « Soirée coup de pouce »
Thème : **Développement de la sexualité des 0-5 ans**
Endroit : hôtel de ville au 750, rue Principale
Lundi 22 mars 2010 - 19 h

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

Conférence sur la paternité
Thème : **Un père pour apprendre**
Endroit : hôtel de ville au 30, rue Wilfrid Locat Nord
Lundi 12 avril 2010 - 19 h

SAINT-JACQUES

Ateliers sur la discipline
Thème : « **Vie de famille, de la discipline à l'amour... 6-12 ans** »
Endroit : Centre culturel du Vieux-Collège au 2, rue du Collège
Session du 8 avril au 13 mai 2010 de 9 h à 11 h 30
Durée : 6 semaines

**Pour les inscriptions: contactez Monique
au 450 439-2669 ou 1 877 439-2669**

Des ateliers qui s'adressent aux parents et leurs enfants sont également offerts à Saint-Calixte, Saint-Roch-de-l'Achigan, Sainte-Julienne et Saint-Esprit. Par le jeu, ces ateliers offrent des outils aux parents pour favoriser le développement de l'enfant, et ce, tout en s'amusant!

Développement du langage, lien affectif, estime de soi, motricité...

Pour tout renseignement, contactez Carole Guilbeault au 450 439-2669 ou 1 877 439-2669

Quand je serai grand, je serai...

Le printemps est à nos portes! Pour plusieurs étudiants, il est temps de faire des choix, de penser au futur. Pour les aider à prendre de bonnes décisions, ils peuvent compter sur l'aide de conseillers d'orientations et profitent des bienfaits de l'approche orientante. Cette dernière propose, tout au long du parcours scolaire de nos jeunes, des activités par lesquelles ils apprennent à mieux se connaître et ont la chance d'explorer le système scolaire et le marché du travail. Elle est également destinée à faire des liens entre la matière étudiée, la personnalité des jeunes et leurs ambitions professionnelles.

Premiers modèles de leurs enfants, les parents ont également un rôle à jouer dans l'orientation professionnelle de ces derniers. Ainsi, pour les aider à apprendre à se connaître, à développer une attitude positive face au travail et à augmenter leur motivation, les parents peuvent :

- Adopter eux-mêmes un discours et une attitude positifs par rapport au travail.
- Parler avec leurs enfants de leurs qualités, de leurs goûts, de leurs limites et de leurs rêves.

- Démontrer à leurs enfants le lien étroit qui unit réussite scolaire et réalisation de leur rêve de carrière.
- Les encourager à persévérer, même dans les matières les plus difficiles, et à visualiser l'aboutissement de leurs efforts.
- Les encourager à prendre part à diverses activités (sportives, culturelles ou artistiques) qui leur permettront d'identifier leurs forces, leurs limites et leurs intérêts.

Dans la même veine, les entreprises soucieuses d'assurer leur relève gagnent à ouvrir leurs portes aux jeunes en leur offrant des visites guidées et des journées d'exploration. Pour plusieurs jeunes, le choix d'une carrière n'est pas une tâche facile. L'appui des parents, des enseignants, des professionnels et des divers acteurs de la communauté peut faciliter cette grande prise de décision. Ici encore, la persévérance est de mise. Le chemin peut être long et tortueux, mais la récompense, un emploi qu'on aime, vaut amplement l'effort!



Source : **Julie Blanchette**
Agente de développement
CREVALE

Le conseil municipal

Bilan des décisions

Séance du lundi 1^{er} février 2010 (suite)

Les membres du conseil municipal sont d'accord avec le budget provisoire du camp de jour 2010.

Il a été résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de tenir le camp de jour de la Municipalité de Saint-Jacques au Centre culturel du Vieux-Collège, et ce, en collaboration avec les Municipalités de Saint-Alexis et de Sainte-Marie-Salomé;

Carnaval

Contribution supplémentaire

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà octroyé un montant de subvention de 1800 \$ au comité du Carnaval de Saint-Jacques et qu'elle ne peut produire elle-même l'impression du feuillet publicitaire pour le comité;

Il a été résolu unanimement qu'un montant supplémentaire de 500 \$ soit versé au comité, et cela, à titre de contribution supplémentaire pour 2010, pour couvrir les frais d'impression du feuillet publicitaire.

Bilan des décisions

Séance d'ajournement du 9 février 2010

ADMINISTRATION

Demande d'aide financière 2010

Festival acadien de la Nouvelle-Acadie

Madame Isabelle Marsolais, du comité pour le Festival acadien de Nouvelle-Acadie s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir un soutien financier, dans le cadre de l'organisation du festival acadien de la Nouvelle-Acadie;

Il a été résolu unanimement que les membres du conseil acceptent de verser la somme de 500,00 \$ au comité du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie, et ce, conditionnellement à ce que le projet se réalise.

Refinancement du règlement 11-1998

La Municipalité de Saint-Jacques accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque nationale inc. pour son emprunt de 325 200 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 11-1998, au prix de 98,33700, échéant en série cinq (5) ans.

TRANSPORT ROUTIER

PROJET RUE SAINT-JACQUES

Offre de services professionnels

Pour études d'avant-projet et coordination avec le MTQ

Reconstruction de la rue Saint-Jacques

La Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à la préparation de plans avant-projet;

La Municipalité de Saint-Jacques doit présenter les plans au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour approbation, qui participe financièrement à toutes les étapes préparatoires, dont celles relatives à l'avant-projet;

Il a été résolu unanimement que les honoraires professionnels de la firme Dessau inc., pour la préparation des plans avant-projet préliminaires et définitifs soient acceptés, le tout tel que formulé dans l'offre de services professionnels no 10-0002-151, en date du 11 janvier 2010.

HYGIÈNE DU MILIEU

EBI Environnement inc.

Approbation du contrat de collecte des matières résiduelles

Date effective : 1^{er} février 2010

Municipalité de Saint-Jacques

La MRC de Montcalm a procédé à l'acceptation du contrat pour la collecte des matières résiduelles pour la période du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2015 (réf. résolution de la MRC no 106466) et que le soumissionnaire mandaté est la compagnie EBI Environnement inc.;

La Municipalité de Saint-Jacques est disposée à adjudger le contrat d'exécution à cet entrepreneur, conformément au devis;

ATTENDU QU'EBI Environnement inc. octroie un crédit supplémentaire de 5,00 \$/unité pour les deux (2) premières années du contrat, soit 2010 et 2011;

Il a été résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Jacques accorde à l'entrepreneur EBI ENVIRONNEMENT INC., l'exécution du contrat de collecte, de transport, récupération et valorisation des matières recyclables et organiques et collecte, transport et élimination des déchets solides, en conformité avec le devis, en vertu duquel l'appel d'offres a été effectué et qui a fait objet de la soumission de l'entrepreneur.

Avis important

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

Urbanisme et réglementation

Province de Québec
Municipalité régionale de comté
de Montcalm
Municipalité de Saint-Jacques

Avis public est donné de ce qui suit :

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

- 1. QUE** lors de l'assemblée du Conseil de la municipalité de Saint-Jacques tenue le 1^{er} mars 2010, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 201-2010 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 58-2001, tel qu'amendé, afin d'interdire toutes nouvelles constructions sans que les services d'aqueduc et d'égoûts soient établis;
- 2. QUE** le projet de règlement numéro 201-2010, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique tenue par le Conseil le lundi 22 mars 2010, à dix-neuf heures (19 h), à la salle du conseil municipal de la Mairie située au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques. Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. QUE** le projet de règlement numéro 201-2010 peut-être consulté au bureau de la Mairie de Saint-Jacques, au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de huit heures trente (8 h 30) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures (16 h) du lundi au vendredi.

Donné à Saint-Jacques ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix.
Josée Favreau, g.m.a., directrice générale

Urbanisme et réglementation

Province de Québec
Municipalité régionale de comté
de Montcalm
Municipalité de Saint-Jacques

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée que:

Le conseil municipal de Saint Jacques, à sa séance ordinaire du lundi 1^{er} mars 2010, a pris connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme.

La demande consiste à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal et un bâtiment accessoire à la propriété située au 65 rue Goulet, lot 3025049 à l'intérieur de la zone résidentielle R2-65, en fonction du règlement de zonage #55-2001.

Le côté nord-ouest du bâtiment principal est situé à 1,39 mètre de la ligne latérale du terrain au lieu de 1,5 mètre, tel qu'exigé à la grille des usages et des normes du règlement de zonage #55-2001. Le côté

sud-est du bâtiment accessoire est situé à 0,90 mètre de la ligne latérale du lot au lieu de 1,0 mètre tel qu'exigé à l'article 6.2.3.5 du règlement de zonage #55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques.

Le Conseil rendra sa décision à la séance du mardi 6 avril 2010 à 19 h, à la Mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal, à Saint-Jacques, le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Jacques ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix.
Josée Favreau, g.m.a., directrice générale

Loisirs et Culture Saint-Jacques

Geneviève Babin
Technicienne en loisirs
Tél. : 450-839-3671 (poste 7670)
loisir@st-jacques.org

Nouveauté pour les 12-17ans

Quoi? C'est un projet issu du Regroupement Mon Cal'M. C'est pour toi qui est âgé entre 12 et 17 ans et qui te permettra de pratiquer différentes activités sportives, récréatives et également de développer de saines habitudes de vie de façon agréable et entre amis. Une animatrice est sur place et tous ensemble tu organises des activités selon tes goûts et ceux de tes amis.

Quand? Tous les jeudis de 18 h 30 à 20 h

Où? Le point de rencontre est au Local 31 du Centre culturel du Vieux-Collège, 2 rue du Collège.

Viens rencontrer l'animatrice Vanessa!

C'est nouveau et c'est pour toi!

L'activité physique en plein air vous intéresse?



Nous sommes à la recherche d'adultes intéressés à participer à un programme de conditionnement physique en plein air.

Les cours sont offerts par un instructeur certifié de Cardio Plein Air, entreprise spécialisée.

Le cours comprend des étirements dynamiques, période cardio-vasculaire par intervalles, exercices de musculation et de relaxation.

**Les cours d'une durée de 1 h 15 sont offerts les lundis et mercredis à 18 h
Début des cours : 29 mars 2010**

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :
Geneviève Babin au 450 839-3671, poste 7670
Vous pouvez également consulter le site Internet au www.cardiopleinair.com

Club de soccer Saint-Jacques



En janvier dernier, le Club de soccer de Saint-Jacques s'est associé à l'Association de Soccer les Étoiles du Nord (A.S.N.E.).

Ce regroupement se veut une association des clubs de soccer de Saint-Ligouri, Rawdon, Saint-Jacques, Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Alphonse-de-Rodriguez. Le but de l'A.S.E.N. est de mettre en communs divers services, mais surtout de mieux structurer l'organisation du soccer dans les MRC de Matawinie et Montcalm. La nouvelle association se verra assigner les responsabilités suivantes : gestion du registrariat, gestion de l'arbitrage, gestion des formations et plusieurs autres responsabilités.



Le comité du Club de soccer de Saint-Jacques est toujours à la recherche de bénévoles et également le club est à la recherche d'entraîneurs en vue de la saison 2010 !

Les jeunes ont besoin de vous !

À tous les utilisateurs des terrains récréatifs

Certains terrains récréatifs doivent, à l'occasion, être non accessibles par les utilisateurs selon les conditions climatiques ou pour en faire l'entretien. Lorsque vous apercevez des barricades ou des banderoles clôturant un terrain ou ne permettant pas l'accès à un terrain, SVP respectez cette signalisation.

Soyez assurés que cette fermeture est temporaire et dès qu'il sera possible de permettre son utilisation, nous retirerons les barricades ou les banderoles.

Ces fermetures nous permettent de protéger les surfaces et de faire l'entretien nécessaire.

Merci de votre collaboration!

Avis public est donné de ce qui suit :

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire
Second projet de règlement #197-2010, Modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001.

1. Suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 15 février 2010, le conseil a adopté à la séance du 1^{er} mars 2010 le second projet de règlement # 197-2010 modifiant le règlement de zonage # 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale de structure jumelée à l'intérieur de la zone résidentielle R1-49.
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et les zones contiguës afin que le règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

- a) De permettre la construction d'une habitation unifamiliale de structure jumelée à l'intérieur de la zone résidentielle R1-49, peut provenir de la zone concernée et des zones contiguës.

Plan de la zone concernée et des zones contiguës



Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones auxquelles elles s'appliquent d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Descriptions des zones

- 3.1 le paragraphe a) du point 2 du présent avis affecte la zone concernée R1-49 et est constituée des lots suivants :

R1-49		
3024659	3024738	3024655
3024660	3024739	3024653
3024646	3024740	3024648
3024644	3024741	3024666
3024736	3024742	3024667
3024737	3024661	3024668
	3024657	

- 3.2 le paragraphe a) du point 2 du présent avis affecte les zones contiguës suivantes; RM2-47, P1-48, R1-50, R3-55 sont constituées des lots suivants :

RM2-47	P1-48	R1-50	R3-55
3024734	3024743	3024672	3024584
3024728	3024727	3024671	3024583
3024735		3024670	3024582
3024729		3024669	3024658
3024731		3024665	3024652
3024732		3024664	3024651
3024733		3024663	3024650
3024642		3024662	3024591
3024643			3024593
3024636			3024656
3024638			3024654
3024637			3024649
3024639			3024647
3024640			3024645
3024641			
3024604			
3024606			
3024608			
3024605			
3024609			
3024614			
3024616			
3024618			
3024586			

Le plan délimitant les zones concernées et contiguës pourra être consulté à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la municipalité **au plus tard le 16 mars 2010;**
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

6. Absence de demande

Toutes les dispositions de ce second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du second projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la directrice générale, à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Jacques ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix.
Josée Favreau, g.m.a., directrice générale

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité de Saint-Jacques

Lors d'une séance tenue le 1^{er} mars 2010, le Conseil a adopté le règlement numéro 199-2010 et intitulé :

« RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 199-2010 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 688 500 \$ POUR DES TRAVAUX AU CENTRE CULTUREL DU VIEUX-COLLÈGE, SITUÉ AU 50 RUE SAINT-JACQUES, À SAINT-JACQUES. »

ATTENDU QUE les travaux de restauration de l'édifice du Centre culturel du Vieux Collège (CCVC), à Saint-Jacques, sont estimés à 688 500 \$;

ATTENDU QU'il s'avère essentiel de réaliser ces travaux, étant donné l'état critique de l'établissement;

ATTENDU QU'une demande de subvention a été déposée auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour en défrayer les coûts;

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité de Saint-Jacques peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. (Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant faire enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport).

Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le lundi, 17^e jour de mars 2010 à la Mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques.

Le nombre de demande requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de trois cent quinze (315). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à la Mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques, le 17^e jour de mars 2010 à 19 h 01.

Ledit règlement peut être consulté aux heures normales de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné :

- 1) Toute personne qui le 1^{er} mars 2010, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- a) être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné, et
- b) être domicilié depuis au moins 6 mois au Québec; et
- c) être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

- 2) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- a) être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois ;
- b) dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

- 3) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou occupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- a) être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;
- b) être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

- 4) Personne morale :

- a) avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés une personne qui, le 1^{er} mars 2010 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi;
- b) avoir produit avant ou lors de la signature du registre, la résolution désignant la personne autorisée à signer le registre sur la liste référendaire, le cas échéant.

Donné à Saint-Jacques ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix.
Josée Favreau, g.m.a., directrice générale

Avis public est donné de ce qui suit :

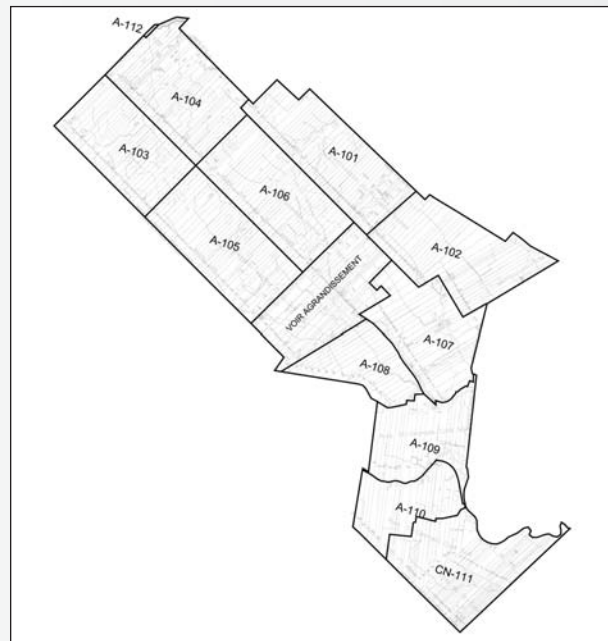
Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire
Second projet de règlement #194-2010, Modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001.

1. Suite à l'assemblée publique de consultation tenue le **15 février 2010**, le conseil a adopté à la séance du 1^{er} mars 2010 le second projet de règlement # 194-2010 modifiant le règlement de zonage # 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques afin de permettre la construction de bâtiments accessoires de type garage privé ayant une superficie supérieure à 112 mètres carrés, à l'extérieur du périmètre urbain, sur des terrains dont la superficie est supérieure à 5000 mètres carrés.
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et les zones contiguës afin que le règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

- a) De permettre la construction de bâtiments accessoires de type garage privé ayant une superficie supérieure à 112 mètres carrés, à l'extérieur du périmètre urbain, sur des terrains dont la superficie est supérieure à 5000 mètres carrés, peut provenir de toutes les zones concernées et des zones contiguës.

Plan des zones concernées et des zones contiguës



Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones auxquelles elles s'appliquent et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Descriptions des zones

3.1 le paragraphe a) du point 2 du présent avis affecte toutes les zones concernées situées à l'extérieur des limites du périmètre d'urbanisation tel que défini sur le plan «A» du schéma d'aménagement révisé montrant les grandes affectations du territoire et, identifié de la façon suivante; CN-111, A-101 à A-110, A-112, A1-1, A1-3, P3-4, P3-5, P3-7, P3-14, P4-8, P1-25, A1-13, A1-9, A1-26, A1-36, A1-54, A1-58, A1-67 et A4-37, telles qu'elles apparaissent sur le croquis ci-haut.

3.2 le paragraphe a) du point 2 du présent avis affecte les zones contiguës suivantes; RM2-47, R3-57, R1-50, R1-51, R1-52, R1-53, RM4-23, R2-24, R2-61, I1-59, P4-6, R2-2.1, I1-2, RM2-10, RM2-11, R3-15.2, R1-15.1, R2-16, RM2-30, I1-28, R4-38, R2-39 et RM1-45, ces zones sont situées à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation, telles qu'elles apparaissent sur le croquis ci-haut.

Le plan délimitant les zones décrites ci-haut pourra être consulté à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la municipalité **au plus tard le 16 mars 2010**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

6. Absence de demande

Toutes les dispositions de ce second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du second projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la directrice générale, à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Jacques ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix.
Josée Favreau, g.m.a., directrice générale

Avis public est donné de ce qui suit :

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire
Second projet de règlement #195-2010, Modifiant le règlement de construction numéro 57-2001.

1. Suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 15 février 2010, le conseil a adopté à la séance du 1^{er} mars 2010 le second projet de règlement # 195-2010 modifiant le règlement de construction # 57-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques afin de permettre la construction de fondation de type plancher de béton sur sol ou dalle au sol dans le cas de transformation de bâtiment existant pour être utilisé comme bâtiment principal.
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées afin que le règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

- a) De permettre la construction de fondation de type plancher de béton sur sol ou dalle au sol dans le cas de transformation de bâtiment existant pour être utilisé comme bâtiment principal, peut provenir de toutes les zones du territoire de la municipalité.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones auxquelles elles s'appliquent d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Le plan délimitant les zones visées pourra être consulté à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la municipalité **au plus tard le 16 mars 2010**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21

4. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

5. Absence de demande

Toutes les dispositions de ce second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du second projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la directrice générale, à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Jacques ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix.
Josée Favreau, g.m.a., directrice générale

Plan des zones visées

